



# COMMUNIQUÉ

*Parlement du Canada*

## **Nouvelle Directrice du Service de protection parlementaire**

**Ottawa, le 16 mai 2017** – L'honorable George J. Furey, Président du Sénat, et l'honorable Geoff Regan, Président de la Chambre des communes, ont le plaisir d'annoncer la nomination de la surintendante en chef, Jane MacLatchy, à titre de nouvelle directrice du Service de protection parlementaire (SPP).

La surintendante en chef MacLatchy assumera ses nouvelles fonctions comme chef du SPP à compter du 23 mai 2017.

La nouvelle directrice est la personne toute désignée pour ce poste. Diplômée de l'Université Carleton, elle a été assermentée comme membre de la Gendarmerie royale canadienne en 1988.

La surintendante en chef MacLatchy a acquis une vaste expérience dans le cadre de nombreuses affectations, notamment au Carrousel de la GRC; dans les domaines de la protection des agents diplomatiques; des enquêtes liées à l'immigration et aux passeports ainsi qu'aux crimes de guerre; de la sécurité lors d'événements importants; de la coordination de la sécurité fédérale lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver; de la coordination de la sécurité fédérale lors des sommets du G8 et du G20 en 2010; ainsi que de la prévention et de la réduction de la criminalité; au bureau d'éthique régional nord-ouest; comme chef de district ainsi qu'au perfectionnement et au renouvellement des cadres et des officiers.

Étant donné l'environnement unique, complexe et collaboratif dans lequel évolue le SPP, l'expérience de la surintendante en chef MacLatchy dans les services policiers de protection et les événements importants sera un grand atout.

Les Présidents Furey et Regan en profitent pour remercier l'ancien directeur du SPP, Mike Duheme, qui a récemment été nommé sous-commissaire de la Division nationale, ainsi que le surintendant Mike O'Beirne, qui accomplit un travail exemplaire à titre de directeur depuis l'automne dernier.

La surintendante en chef MacLatchy continuera de rehausser le professionnalisme et la capacité fonctionnelle du SPP tout en conciliant deux obligations : avoir un Parlement ouvert et accessible et respecter les privilèges des sénateurs et des députés.

### **Renseignements:**

Service de protection parlementaire  
613-996-5062